



Wallonie

Ville de Charleroi
N/REF : CPURB/2018/0994

Avis d'annonce de projet (annexe 25)

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme . Monsieur Dominique NEVE Rue Tienne des Forges 27 à 6032 Mont-sur-Marchienne a introduit une demande de permis ayant trait à un immeuble sis Rue Tienne des Forges 27 à 6032 Mont-sur-Marchienne et cadastré 14 A 457 M 13.

Le projet est de type : La régularisation pour la construction d'un mur de soutènement, la modification du relief du sol, le placement d'un garde-corps et la plantation d'une haie , et présente les caractéristiques suivantes :

Les demandes de permis impliquant des écarts au permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet.

- a) **les clôtures : les prescriptions prévoient un muret d'une hauteur de 0,40 m ou une haie d'une hauteur maximum de 1,50 m ; Le mur mis en œuvre et la palissade en bois présentent une hauteur de 2,18m ;**
- b) **la construction d'un mur en zone de recul : dans cette zone, sont seules autorisées les plantations et les rampes d'accès ; que toute construction de quelque nature que ce soit est interdite ;**
- c) **la modification du relief du sol : les prescriptions stipulent que le relief du sol ne doit pas être modifié; qu'il a été modifié sensiblement ;**

– Ecart du permis d'urbanisation

L'annonce de projet se déroule du 04/03/2019 au 26/03/2019.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables à la **MAISON COMMUNALE ANNEXE, PLACE DESTRÉE, 1 À 6060 GILLY – 1^{er} ETAGE - SERVICE URBANISME – Bureau 109** selon l'horaire suivant :

① Les bureaux seront fermés le mardi 5 mars 2019.

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h00 à 15h30
Mardi	Fermé	13h00 à 15h30
Mercredi	Fermé	13h00 à 15h30
Jeudi	Fermé	13h00 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Brasseur Emeric,
Téléphone : (tel. : **071/86.39.35**), mail : info@charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/03/2019 au 26/03/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service Urbanisme, Place Charles II, 6000 Charleroi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@charleroi.be.

En date du 19/02/2019

Le Directeur général f.f.
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Laurence LECLERCQ
9ème Echevin

CONTACT
Brasseur Emeric
Technicien
Au service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée 1
6060 GILLY
T. 071 86 39 27
F. 071 86 39 63